

Délibération n°30_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 21 avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck PROVENCE, Maire.

Etaient présents : Franck PROVENCE, Alexandra CASTELLON, Alain ALBAREIL, Mireille JUGIAN-HEGELE, Eric BIELECKI, Nadia HOURLIER, Vincent JOUCLA, Audrey CARON, Aurore BARBIER.

Etaient représentés : Nicolas BASSOT, Laurella VETTORETTI

Secrétaire de Séance : Vincent JOUCLA

Objet : vote des taux des taxes locales 2026

M le Maire rappelle au conseil que la taxe d'habitation, supprimée en 2021, ne s'applique désormais qu'aux résidences secondaires.

M le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes :

- Taxe foncière bâti : le taux de référence 2026 s'élève à 49.58%
- Taxe foncière non bâti : le taux de référence 2026 s'élève à 152.93%
- Taxe d'habitation (RS) : le taux de référence 2026 s'élève à 11,68%

Pour équilibrer le budget communal, M le Maire propose de fixer les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 49.58%
- taxe sur le foncier non bâti : 152,93%
- taxe d'habitation (résidences secondaires) : 11.68%

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'arrêter les taux des taxes locales 2026 comme ci-dessus.

Le Maire,
Franck PROVENCE

Le secrétaire de séance,
Vincent JOUCLA

Votants :	11
Pour	11
Abstention	0
Contre	0

Fait à Castelfranc,
Le 21.04.2026

Le Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.*
- *Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>*
- *Notifié le 22.04.2026*